

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE
DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux Membres

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE
DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch**

40, rue Worth
92 150 Suresnes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien - Fondation Maréchal Foch relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie



FONDATION MARECHAL FOCH

40 RUE WORTH
PAVILLON BALSAN

92150 SURESNES

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2023

APE : 8610Z SIRET : 78545810000019

FIDUCIAIRE CTC

5 BD EDGAR QUINET

92700 COLOMBES

Tel: 01.55.66.90.20

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...	37 529	35 874	1 656	1 656
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	9 820 047	1 773 110	8 046 937	7 712 215
	Constructions	23 460 800	21 192 424	2 268 376	1 523 774
	Installations techniques Matériel et outillage	97 842	80 624	17 218	19 813
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 395 000		1 395 000	1 986 188	
Immobilisations financières (1)					
Participations et Créances rattachées	209 377	162 513	46 864	46 863	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	1 200		1 200	1 200	
Total I	35 021 794	23 244 544	11 777 249	11 291 707	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	7 840		7 840	873 575
	Autres	1 932		1 932	3 869
	Valeurs mobilières de placement	11 840 444	79 670	11 760 774	12 801 143
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	4 351 573		4 351 573	4 978 988
Charges constatées d'avance (2)	5 354		5 354	22 782	
Total II	16 207 143	79 670	16 127 473	18 680 358	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	51 228 937	23 324 214	27 904 722	29 972 065	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 110 815	5 110 815
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	469 788	469 788
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 482 179	1 482 179
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	13 817 040	13 817 040	
Report à nouveau	3 485 596	3 431 214	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-1 207 757	54 382
	Situation nette (sous total)	23 157 662	24 365 419
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	23 157 662	24 365 419
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 191 661	2 401 084
	Fonds dédiés	706 077	287 588
	Total II	1 897 738	2 688 673
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	211 179	458 679
	Total III	211 179	458 679
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 352 397	1 472 610
	Emprunts et dettes financières diverses	403 635	394 215
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	84 973	114 516
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	115 164	82 601
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	681 974	395 352
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	2 638 143	2 459 295
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	27 904 722	29 972 065
		1 633 635	1 350 000
		1 004 508	1 109 295

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 001 238	1 023 325
Mécénats	665 966	789 824
Legs, donations et assurances-vie	3 732 312	1 801 084
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	52 566	25 399
Utilisations des fonds dédiés	174 831	25 389
Autres produits	862 790	844 413
Total I	6 489 702	4 509 435
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	553 906	568 374
Aides financières	5 972 111	3 059 047
Impôts, taxes et versements assimilés	5 802	753
Salaires et traitements	375 194	364 432
Charges sociales	215 949	205 255
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	210 678	183 190
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	593 319	257 118
Autres charges	52 785	32 345
Total II	7 979 746	4 670 515
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-1 490 043	-161 081

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		371 138		312 845
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		47 877		
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III		419 015		312 845
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		80 451		48 095
Intérêts et charges assimilées		56 277		49 288
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV		136 728		97 383
2. Résultat financier (III-IV)		282 287		215 463
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-1 207 757		54 382
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)		6 944 158		4 822 280
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		8 151 915		4 767 898
5. EXCEDENT OU DEFICIT		-1 207 757		54 382

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2023	12	Exercice N-1	31/12/2022	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 632 539	6 632 539		4 771 485	4 771 485	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	5 399 516	5 399 516		3 614 234	3 614 234	
- Dons manuels	1 001 238	1 001 238		1 023 326	1 023 326	
- Legs, donations et assurances-vie	3 732 312	3 732 312		1 801 084	1 801 084	
- Mécénat	665 966	665 966		789 824	789 824	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 233 023	1 233 023		1 157 251	1 157 251	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	53 471			25 406		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	53 471			25 406		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	47 877					
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	174 831	174 831		25 389	25 389	
TOTAL	6 908 718	6 807 370		4 822 280	4 796 874	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	6 018 409	6 018 409		3 075 566	3 075 566	
1.1 Réalisées en France	6 018 409	6 018 409		3 075 566	3 075 566	
- Actions réalisées par l'organisme	46 298	46 298		16 519	16 519	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	5 972 111	5 972 111		3 059 047	3 059 047	
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	867 630	867 630		903 672	859 859	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	867 630	867 630		903 672	859 859	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	556 665	246 126		483 447	193 480	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	80 451	80 451		48 095	48 095	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	593 319	593 319		257 118	257 118	
TOTAL	8 116 474	7 805 935		4 767 898	4 434 118	
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 207 756	-998 565		54 382	362 756	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	31/12/2023 12 Dont générosité du public	TOTAL	31/12/2022 12 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

COMMENTAIRES

Les charges par destination des rubriques :

- 1- Missions sociales, ont été déterminées compte tenu des versements effectués à l'Hôpital. Le montant de ces versements correspond au financement de projets bien définis et validés en Conseil d'Administration ou dédiés à des services ;
- 2- Frais de recherches de fonds : sont déterminés selon les moyens mis en œuvre par la Fondation : les frais généraux correspondent en grande partie aux charges de personnel, soit en moyenne presque 5 personnes sur 6 salariés. La part relative à la générosité du public est calculée selon le temps passé par le personnel et suivant les dépenses de marketing et de communication parfaitement identifiées et suivies au cours de l'année.
- 3- Frais de fonctionnement : représentent les charges restantes, notamment amortissements des biens mis à disposition de l'Hôpital et frais de gestion des revenus liés à la générosité du public.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	6 018 409		3 075 566		2 942 843	95.68
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	46 298		16 519		29 779	180.27
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	5 972 111		3 059 047		2 913 064	95.23
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	867 630		859 859		7 771	0.90
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	867 630		859 859		7 771	0.90
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	246 126		193 480		52 646	27.21
TOTAL DES EMPLOIS	7 132 165		4 128 905		3 003 260	72.74
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	80 451		48 095		32 356	67.27
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	593 319		257 118		336 201	130.76
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			362 756		-362 756	-100.00
TOTAL	7 805 935		4 796 874		3 009 061	62.73

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	5 399 516		3 614 234		1 785 282	49.40
- Dons manuels	1 001 238		1 023 326		-22 088	-2.16
- Legs, donations et assurances-vie	3 732 312		1 801 084		1 931 228	107.23
- Mécénats	665 966		789 824		-123 858	-15.68
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 233 023		1 157 251		75 772	6.55
TOTAL DES RESSOURCES	6 632 539		4 771 485		1 861 054	39.00
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	174 831		25 389		149 442	588.61
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	998 565				998 565	
TOTAL	7 805 935		4 796 874		3 009 061	62.73

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 672 643		2 309 887		362 756	15.70
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-998 565		362 756		-1 361 321	-375.27
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 254 941				-1 254 941	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	419 137		2 672 643		-2 253 506	-84.32

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	287 588	55 859	231 729	414.85
(-) Utilisation	174 830	25 389	149 441	588.61
(+) Report	593 319	257 118	336 201	130.76
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	706 077	287 588	418 489	145.52

Commentaires:

Néant.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	13
Tableau de variation des fonds dédiés	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Autres immobilisations incorporelles	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	16
Titres immobilisés	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Evaluation des valeurs mobilières de placement	16
Disponibilités en Euros	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Détail des charges constatées d'avance	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	18
Valorisation des contributions volontaires	18
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	19
Engagement en matière de pensions et retraites	19
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Transferts de charges	20
Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie »	21
Annexe au CROD et au CER	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 27 904 722.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 6 489 702.21 Euros et dégageant un déficit de -1 207 756.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de la Fondation

La Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien "Fondation Foch" a pour but d'assurer de façon désintéressée le fonctionnement et la gestion de l'Hôpital Foch, école d'infirmière et de sages-femmes et de contribuer à son développement et à sa pérennité. La Fondation Foch est reconnue d'utilité publique par décret depuis 1929.

Nature et périmètre des activités et des missions sociales réalisées

La Fondation a pour missions :

- d'accompagner le bon exercice de l'activité de l'Hôpital, en particulier en permettant l'acquisition d'équipements de haute technologie ;
- de participer sur le court et le long terme, à l'amélioration du fonctionnement de l'Hôpital par des investissements de rénovations ou d'agrandissements ;
- de soutenir des formations ainsi que des activités de recherches menées par l'Hôpital.

Moyens mis en oeuvre

La Fondation effectue régulièrement des appels à la générosité du public, pour des projets précis ou pour des services de l'Hôpital. Outre ces appels à dons la Fondation reçoit spontanément des dons et legs qui sont également consacrés à l'Hôpital Foch.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre du périmètre de son activité rappelé ci dessus, la Fondation a fait l'acquisition d'une maison sise impasse clos des Seigneurs financée sans endettement. Cette acquisition va permettre à l'Hôpital de proposer des chambres de repos aux médecins.

La collecte de Legs a été exceptionnelle cette année avec 3,7 M€ et cela a participé à un niveau exceptionnel de reversement en faveur de l'Hôpital en atteignant 5,9 M€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

ANNEXE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement de l'ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et à défaut de dispositions spécifiques, au règlement de l'autorité des normes comptables n°2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 529		
Terrains	9 435 326		384 720
Constructions sur sol propre	22 560 800		900 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 196		
Installations générales agencements aménagements divers	21 197		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61 761		2 687
Bien reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 986 188		250 000
TOTAL	34 077 469		1 537 407
Autres participations	208 377		1 000
Prêts, autres immobilisations financières	1 200		
TOTAL	209 577		1 000
TOTAL GENERAL	34 324 575		1 538 407

ANNEXE

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			37 529	
TOTAL				
Terrains			9 820 047	
Constructions sur sol propre			23 460 800	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 196	
Installations générales agencements aménagements divers			21 197	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			64 448	
Bien reçus par legs ou donation destinés à être cédés		841 188	1 395 000	
TOTAL		841 188	34 773 688	
Autres participations			209 377	
Prêts, autres immobilisations financières			1 200	
TOTAL			210 577	
TOTAL GENERAL		841 188	35 021 794	

La ligne intitulée "Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés" d'un montant de 1 395 000 € à la clôture de l'exercice représente la valeur probable des cessions à venir des legs reçus par la Fondation.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	35 874			35 874
Terrains		1 723 112	49 998		1 773 110
Constructions sur sol propre		20 851 054	155 398		21 006 452
Installations générales agencements aménagements constr.		185 972			185 972
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		12 196			12 196
Installations générales agencements aménagements divers		5 789	2 540		8 329
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		57 357	2 742		60 099
TOTAL		22 835 480	210 678		23 046 158
TOTAL GENERAL		22 871 354	210 678		23 082 032
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	49 998				
Constructions sur sol propre	155 398				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 540				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 742				
TOTAL	210 678				
TOTAL GENERAL	210 678				

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public
ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
Fonds propres sans droit de reprise	5 110 815										5 110 815
Ecart de réévaluation	469 788										469 788
Réserves	15 299 219										15 299 219
Report à nouveau	3 431 214		54 382								3 485 596
Excédent ou déficit de l'exercice	54 382		-54 382	362 756					-1 207 757	-998 565	-1 207 757
TOTAL	24 365 419			362 756					-1 207 757	-998 565	23 157 662

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *			
Ressources liées à la générosité du public	287 588		593 319	174 830			706 077	114 523
Oncologie	10 120		17 731	10 120			17 731	
Parkospin	50 870		20 250	20 400			50 720	30 470
Pneumologie	23 735		11 155	23 735			11 155	
Maternité	50 700		280	50 700			280	
ORL	40 080		20 200	40 080			20 200	
IRM 0.55T			401 249				401 249	
Extension de l'hôpital	80 113		3 940				84 053	84 053
Outils biopsies pro			58 470				58 470	
Divers projets/services	31 970		60 044	29 795			62 219	
TOTAL	287 588		593 319	174 830			706 077	114 523

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	458 679	5 515	253 015		211 179
TOTAL	458 679	5 515	253 015		211 179

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	161 514	999			162 513
Autres provisions pour dépréciation	48 095	79 452	47 877		79 670
TOTAL	209 609	80 451	47 877		242 183
TOTAL GENERAL	668 288	85 966	300 892		453 361
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		843 319 80 451	47 877		

La ligne Autres provisions pour risques et charges d'un montant de 211 179 € est destinée à faire face aux frais à payer à des tiers dans le cadre des cessions à venir des biens reçus par legs.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	6 797		6 797
Autres immobilisations financières	1 200		1 200
Débiteurs divers	9 772	9 772	
Charges constatées d'avance	5 354	5 354	
TOTAL	23 123	15 126	7 997

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 397	2 397		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 350 000	120 000	480 000	750 000
Emprunts et dettes financières divers	403 635	403 635		
Fournisseurs et comptes rattachés	84 973	84 973		
Personnel et comptes rattachés	27 593	27 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 878	66 878		
Autres impôts taxes et assimilés	20 693	20 693		
Autres dettes	681 974	681 974		
TOTAL	2 638 143	1 408 143	480 000	750 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	120 000			

Dans l'état des dettes, la ligne "emprunts et dettes financières divers" d'un montant de 403 635 € représente une somme versée à la Fondation (300 000 € à l'époque, à laquelle s'ajoute des intérêts annuels calculés selon le taux d'intérêt légal) par le locataire du terrain situé rue de Silly à Bougogne Billancourt en contrepartie d'une promesse de vente. Selon le bail signé entre les parties en février 2004, la vente pourrait intervenir à compter de juillet 2035, si le locataire décide au préalable d'exercer son option d'achat. Dans le cas contraire cette somme lui serait restituée.

ANNEXE

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens et aux frais engagés.

Evaluation des amortissements

Catégorie	Mode	Durée
Installations et agencements	linéaire	5 à 10 ans
Matériels	linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	linéaire	1 à 5 ans
Constructions et bail à construction	linéaire	4 à 40 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ont été évalués à leur valeur nominale. Ces titres ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle. La société détenue n'exerce pas d'activité mais a été reçue dans le cadre d'un legs assorti d'une obligation de conservation à long terme.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les placements financiers figurent à l'actif pour leur valeur de souscription. Cette valeur a été comparée, lors de la clôture des comptes à la valeur de marché et une provision a été comptabilisée dans le cas d'une perte latente.

La ligne "Valeurs mobilières de placement d'un montant de 11 760 774 € est composée de :

- placement en contrat de capitalisation pour une valeur comptable de 6 370 694 €
- placement sur compte à terme pour une valeur de 1 000 000 €
- placement en compte livret pour une valeur comptable de 62 402 €
- placement en SCPI et SICAV pour une valeur comptable de 1 014 093 €

ANNEXE

-intérêts courus à recevoir sur les placements financier pour un montant de 3 393 255 €
-dépréciation des SCPI & SICAV pour un montant de - 79 670 €

au 31 décembre 2023, les valeurs de marché des placements étaient de :

-placement en contrat de capitalisation : 8 889 186 €
-placement en compte livret : 62 402 €
-placement en SCPI et SICAV : 943 780 €

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	3 393 255
Total	3 393 255

Les produits à recevoir inscrits sur la ligne "Valeurs mobilières de placement" sont constitués d'intérêts courus sur les placements financiers.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 397
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 656
Dettes fiscales et sociales	44 880
Total	74 933

ANNEXE

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- CRF	3 047		
- SATEC	1 182		
- AXA	500		
- AXA TOYOTA	625		
Total	5 354		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, conformément aux nouveaux statuts, ne font l'objet d'aucune rémunération. Compte tenu de la taille de la Fondation, et pour cause de confidentialité, il n'est pas communiqué la rémunération des cadres salariés.

Effectif moyen :

- Cadres : 3
- Employés : 4

Composition des produits d'exploitation

Les produits d'exploitations sont principalement composés de revenus fonciers à hauteur de 862 K€ ; Legs et assurances-vie : 3 732 K€ ; dons : 1 001 K€ et mécénat : 666 K€.

Résultat financier

Le résultat financier de la Fondation est constitué d'intérêts issus des placements, diminués des frais de gestion liés.

Mise à disposition à l'Hôpital Foch

La Fondation Foch met gracieusement à disposition de l'Association Hôpital Foch l'ensemble de ses immeubles et meubles à travers un contrat de prêt à usage ; en conséquence la Fondation renonce à percevoir un loyer. En 2023, la Fondation a valorisé que, dans des conditions normales, le montant annuel du loyer serait voisin de 18 millions d'euros.

Valorisation des contributions volontaires

La fondation ne reçoit pas de contributions volontaires en nature.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes est de 10 974 euros.

ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 450 000
Nantissement placements financiers	450 000	
engagement garantie d'emprunt pour l'Hôpital	3 000 000	
Total (1)		3 450 000

En 1984, le ministère de l'intérieur a autorisé la Fondation à recevoir un legs, composé de biens immobiliers et de titres de société, pour lequel la volonté de la testatrice était ainsi rédigée : "les biens mobiliers et immobiliers ne pourront être vendus avant l'écoulement d'un délai de 50 ans. Pendant le délai de 50 ans, les revenus desdits biens devront être affectés aux besoins propres de la fondation". Ce délai de 50 ans est décompter à partir de la date du décès, soit le 2 juillet 1982, et prendra donc fin au cours de l'année 2032. Le bail à construction signé le 17 février 2004 avec ORPEA pour 35 ans est valable jusqu'au 31/01/2039 entre la Fondation et la SA Orpea.

Engagements reçus

Néant.

Informations sur les transactions avec les contreparties

La Fondation n'a effectué aucune opération interne avec les parties liées conclue dans des conditions anormales telles que prévus dans l'article 431-12 du règlement de l'ANC 2018-06.

Engagement en matière de pensions et retraites

La Fondation n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité légale de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Compte tenu des caractéristiques de l'effectif salarié de la Fondation (ancienneté, âge...) l'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite n'est pas significatif.

ANNEXE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
Avantage en nature véhicule	2 196
Participations aux événements	50 370
Total	52 566

ANNEXE

DETAIL DE LA RUBRIQUE "LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE"

	Montants
PRODUITS	
-Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 067 725 €
-Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 490 605 €
-Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	841 188 €
-Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
-Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 459 423 €
CHARGES	
-Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	876 629 €
-Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
-Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	250 000 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	3 732 312 €

**ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION
(page 5) ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCCE (page 7) DE
L'EXERCICE 2023**

Informations générales :

Le compte Emploi ressource et le Compte de Résultat par Origine et Destination de l'année 2023 ont été établis conformément au nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018.

Le Compte Emploi Ressource synthétise l'ensemble des ressources provenant de la générosité du public et de l'emploi qui en a été fait.

EMPLOIS :

MISSIONS SOCIALES

La "Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien", fondée en 1929 et reconnue d'utilité publique par décret du 29 décembre 1929, dite "Fondation Maréchal FOCH", a pour but de :

- D'assurer d'une façon désintéressée le fonctionnement et la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital FOCH, l'école d'infirmières et de sages-femmes annexée et de contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch.

Elle peut en outre :

- Soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, favoriser toutes formes de partenariat avec des fondations de même inspiration et promouvoir les échanges inter-hospitaliers, participer à la formation des futurs médecins et personnels soignants, assurer toute activité à caractère hospitalier, social, médico-social ou sanitaire, en amont ou en aval de l'hospitalisation ;
- Assurer l'accès aux soins de personnes en difficulté.

Elle s'engage, dans toutes ses actions, à prolonger l'œuvre entreprise par ses fondateurs, poursuivie depuis par leurs successeurs, dans l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques, le respect des exigences de la déontologie médicale et de la dignité des personnes malades, aidées et suivies.

Sa durée est illimitée et son siège social est situé dans le département des Hauts de Seine.
L'ensemble des missions sociales est financé soit par des ressources propres de la Fondation

issues de ses produits annuels non affectés (produits de placements, produits des dons et libéralités, loyers reçus...), soit par des ressources affectées par les donateurs ou testateurs. Le conseil d'Administration peut décider, à l'appui de projet suffisamment documentés qui lui sont soumis par l'Hôpital, d'allouer une partie de ses réserves antérieures au financement d'actions.

En 2023 la fondation a participé à différents projets pour l'Hôpital, notamment en faveur de l'ambulatoire oncologie à hauteur de 2,9 M€ et bloc projet ambulatoire 900 K€ ; ainsi que 800 K€ en faveur du projet, greffe utérine, *et autres*

Outre cela, la Fondation a accordé des bourses de soins ou des subventions aux assistantes sociales.

Au total les aides versées à l'Hôpital se sont élevées à 5.972.111 € comparé à 3.059.047 € pour l'année 2022.

Le montant noté sur la ligne Actions réalisées par l'organisme d'un montant de 46.298 € représente la charge d'amortissement que la Fondation a supportée et relative à des biens immobiliers financés par la générosité du public, pour l'Hôpital.

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Ces frais sont ceux directement rattachés aux efforts liés à la recherche de fonds provenant de la générosité du public. Ils englobent principalement les coûts des mailings et de marketing (publication du journal « FONDATION FOCH » et autres mailings), le coût de traitement des dons, les frais de traitement des legs.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ces frais représentent les charges de la fondation liées à son fonctionnement : Charges de personnel, amortissements du matériel utilisé, honoraires, frais d'assurance... Les frais de fonctionnement figurent dans le compte d'emploi des ressources de la générosité du public car la fondation a été autorisée à accepter un legs dont la volonté du testateur était que la Fondation utilise cette générosité à ses besoins propres.

REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE :

Cet engagement représente la partie des ressources dédiés à des projets qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

RESSOURCES**RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**

La Fondation faisant un suivi particulier des ressources reçues, celles-ci peuvent être présentées selon les caractéristiques : affectées ou non sous forme de legs ou de mécénat.

Les dons manuels affectés sont ceux qui résultent du souhait précis du donateur (dons pour la pneumologie, intelligence artificielle...).

Les legs et autres libéralités représentent notamment la valeur de réalisation des legs reçus par la Fondation. La fondation, sauf souhait spécifique du légataire, ne conserve pas la propriété des biens reçus. Ainsi, les biens immobiliers ou contrat d'assurance vie sont cédés et les liquidités obtenues vont constituer une ressource financière.

AUTRES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

En application de la nouvelle réglementation comptable, il est dorénavant prévu de considérer les revenus issus de la générosité comme provenant eux-mêmes de la générosité du public. La fondation reçoit des loyers provenant de biens immobiliers issus de la générosité du public ainsi que des revenus financiers et cela a représenté, pour l'année 2023, un montant de 1.233.023 €.

UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS

Cette rubrique représente la partie des dons affectés reçus durant les années antérieurs et utilisés en 2023. Ainsi, cette année, parmi les aides versées à l'Hôpital, un montant de 174.831 € sont issues de ressources affectées non utilisées au cours des exercices antérieurs.

DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Au titre de l'année 2023, la Fondation a constaté un déficit d'un montant de -998.565 €.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT DE L'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES).

Cette rubrique est un compteur des ressources liées à la générosité du public reportées d'une année sur l'autre (hors fonds dédiés). Au premier janvier 2023 le report était de 2.672.643 € duquel est déduit le déficit de l'année 2023 et également l'investissement immobilier financé en faveur de l'Hôpital (investissement net de la charge d'amortissement comptabilisée par ailleurs). Au 31 décembre 2023, le solde du report des ressources liées à la générosité du public ressort donc à 419.137 €.

